

Spécialité : **ORL** (oto-rhino-laryngologie)

PARCOURS DE SOINS : rétablissons la vérité:

1. L'accès pour les moins de 16 ans est libre.
2. L'accès direct **N'EST PAS INTERDIT**, il est FAUX de dire ou de laisser croire aux patients qu'en accès direct ils ne seront PAS REMBOURSES.
3. Enfin, le parcours de soins n'est PAS une filière, et l'entrée dans le parcours peut parfaitement se faire à l'initiative du spécialiste consulté en première intention.

Ce qui a changé :

- ▣ L'obligation de choisir un médecin traitant pour être mieux remboursé
- ▣ Bien choisir une mutuelle qui rembourse les dépassements éventuels

Ce qui ne changera jamais :

- ▣ L'engagement de votre spécialiste à vous prodiguer les soins dont vous avez besoin.

Notre métier : votre Santé



**Syndicat National des Médecins Spécialisés en
Oto-Rhino-Laryngologie et Chirurgie Cervico-Faciale**